

Commission municipale du Québec (Division juridictionnelle)

Date : Le 31 août 2023

La Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale
désignée conformément à l'article 19 de la Loi sur la Commission municipale

Partie poursuivante

**1126, Grande Allée Ouest, 6^e étage
Québec (Québec) G1S 1E5**

c.

Jean-Yves Carrière, conseiller à la Municipalité de Papineauville
Élu visé
2864, route 148
Papineauville (Québec) J0V 1R0

CITATION EN DÉONTOLOGIE MUNICIPALE

Par la présente, monsieur Jean-Yves Carrière est cité en déontologie devant la division juridictionnelle de la Commission municipale du Québec.

En effet, les renseignements en notre possession sont susceptibles de démontrer qu'il a commis un manquement aux règles prévues au *Règlement numéro 2022-002 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux de la Municipalité de Papineauville* alors qu'il était conseiller de cette Municipalité, à savoir :

- Le ou vers le 30 mai 2023, à l'occasion d'une rencontre publique, l'élu visé a tenu des propos incivils et dénigrants envers une citoyenne, contrevenant ainsi à l'article 5.2.1 du Code.

Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale

Direction des enquêtes et des poursuites
en intégrité municipale
Commission municipale du Québec
1126, Grande Allée Ouest, 6^e étage
Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone : 418 691-2014, option 3
1 866 353-6767, option 3
Télécopie : 418 691-2099

integrite.municipale@cmq.gouv.qc.ca